

N° 2898

1,30 €



**RÉSEAU
DE CORRESPONDANTS
FRANCE ENTIÈRE
ET DOM TOM**

Cahier Annonces Légales du Réveil du Midi n° 2898
Vendredi 5 septembre 2025

Le Réveil du Midi - 8 Rue Godin 30900 NIMES
Tél : 04.66.76.18.90
reveil.du.midi@wanadoo.fr - www.lereveildumidi.fr
Plateforme : <http://lereveildumidi.e-marchespublics.com>

Selon arrêté ministériel paru dans le Journal Officiel du 26 décembre 2024 modifiant l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif au tarif annuel et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales : tarification au caractère (0,187 € HT par caractère), ainsi qu'une tarification au forfait pour les annonces de constitution (hormis GAEC), modification, dissolution, liquidation et procédures collectives pour l'année 2025. Le tarif d'une insertion judiciaire et légale ne peut faire l'objet d'aucune remise ni ristourne sur facture.

REGIME MATRIMONIAL

N° L23194

**Maître Olivier
BERGER**
Notaire

16 Avenue Gabriel Péri
30400 VILLENEUVE
LEZ AVIGNON



CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Olivier BERGER, Notaire membre de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée «Olivier BERGER Notaire Associé», titulaire d'un Office Notarial à VILLENEUVE LEZ AVIGNON, Avenue Gabriel Péri, CRPCEN 30063, le 28 août 2025, a été conclu le changement de régime matrimonial

portant adoption de la communauté universelle entre :
Monsieur Jean-Paul **JAMOT** et Madame Elisabeth Marie Madeleine **COUSY**, retraités, demeurant ensemble à LES ANGLÉS (30133) 23 rue de l'Amarinie.
Monsieur est né à BEAUJEU (69430) le 23 mai 1951,
Madame est née à MONTPELLIER (34000) le 6 février 1955,
mariés à la mairie de JUVIGNAC (34990) le 3 avril 1976 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable, sans modification, tous deux de nationalité française et résidents au sens de la réglementation fiscale.
Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion
Le notaire



Commune de GARONS Avis d'enquête publique unique sur le projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) et sur le projet du zonage d'assainissement de Garons

Par arrêté municipal en date du 28 juillet 2025, il sera procédé à une enquête publique unique sur le projet de PLU et sur les projets de zonages d'assainissement de Garons.

Cette enquête publique unique se déroulera du mercredi 1er octobre 2025 au lundi 3 novembre 2025, soit pendant 34 jours. M. François Chapelle, directeur général retraité de la chambre d'agriculture du Gard, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par Mr le Président du Tribunal Administratif de Nîmes, Mme Jeanine Riou a été désignée commissaire enquêteur suppléant.

Le projet de PLU arrêté et les projets de zonages d'assainissement seront tenus à la disposition du public sur support papier et sur poste informatique, en mairie, Grand Rue, BP22, 30128 Garons aux jours et heures d'ouverture accompagnés des registres d'enquête soit :

- Les lundis, mercredis et vendredis de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
- Les mardis de 8h30 à 12h00 et de 15h00 à 18h00
- Les jeudis de 8h30 à 12h00 (fermeture le jeudi après-midi)

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses appréciations, suggestions et contre propositions sur les registres. Les observations pourront également être adressées par courrier à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse de la mairie de Garons.

Les dossiers dématérialisés de l'enquête publique seront aussi disponibles, pour le PLU et les zonages d'assainissement, sur le site internet de la commune à l'adresse suivante <https://garons.fr>.

Un registre dématérialisé pour le PLU et pour les zonages d'assainissement seront également mis à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête publique à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/6520>. Les contributions pourront également être transmises via l'adresse mail suivante : enquete-publique-6520@registre-dematerialise.fr. Les contributions transmises par courrier seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé et donc visibles par tous.

Pendant l'enquête, le commissaire enquêteur se tiendra en mairie à la disposition du public pour recevoir les déclarations et observations :

- Le mercredi 1er octobre 2025 de 9h00 à 12h00
- Le jeudi 16 octobre 2025 de 9h00 à 12h00
- Le lundi 3 novembre 2025 de 14h00 à 17h00

Les rapports et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dès réception en mairie. A l'issue de cette enquête publique et après d'éventuelles modifications pour tenir compte des résultats de l'enquête et des avis des personnes publiques associées et consultées, les décisions pouvant être adoptées seront :

- L'approbation du PLU par le Conseil Municipal de Garons
- L'approbation des zonages d'assainissement par Nîmes Métropole.

ME CAROLINE DEIXONNE AVOCAT

15 Grand'Rue 30000 NIMES

TEL. 04 66 36 90 90 - Courriel : c.deixonne30@orange.fr



VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES au plus offrant et dernier enchérisseur EN UN SEUL LOT

**D'un appartement, une cave et un box-garage,
formant respectivement les lots 106, 119 et 118
d'un immeuble en copropriété dénommé
« Lou Cigaloun » sis à NIMES (30900),
1 à 15 Place Léonard de Vinci, cadastré section
EM N°12 pour une contenance de 39 a 76 ca**

SUR LA MISE A PRIX de VINGT CINQ MILLE EUROS

Outre les charges, clauses et conditions du cahier des conditions de vente

Adjudication fixée

à l'audience des ventes du Juge de l'Exécution en matière de saisie immobilière près le Tribunal Judiciaire de NIMES du

JEUDI 9 OCTOBRE 2025 à 9H30

au Palais de justice de NIMES, bd des Arènes

**La visite sera assurée sur place par la
SCP PRONER OTT,
Commissaires de justice associés à Nîmes,
le 22 septembre 2025 De 10h à 11h30**

Enchères uniquement par Ministère d'Avocat inscrit au Barreau de NIMES et sur justification de la consignation entre les mains du Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de NIMES d'une somme correspondant au dixième du montant de la mise à prix sans pouvoir être inférieure à 3 000 €.

Le cahier des conditions de vente peut être consulté au Greffe du Juge de l'Exécution en matière de saisie immobilière près le Tribunal Judiciaire de NIMES, Palais de Justice, Bd des Arènes et au cabinet de l'Avocat poursuivant.

Le Réveil du Midi
**se charge de vos formalités
en France**

**N'hésitez pas à nous contacter
au 04.66.76.18.90
ou par mail :
annonce@lereveildumidi.fr**